



**Procès-Verbal de délibération**  
**Résultat d'admissibilité à l'épreuve orale**

**Concours de recrutement d'un Ingénieur d'état 1<sup>er</sup> Grade**

**Session : Décembre 2025**

**Option : Protection des Plantes et de l'Environnement**

- Vu la décision n° 3346/ENA du 09 décembre 2025 portant organisation du concours de recrutement d'un Ingénieur d'état 1<sup>er</sup> grade (Option : Protection des Plantes et de l'Environnement) à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès;

- Vu la décision n° 3430/ENA du 26 décembre 2025 portant nomination des membres de jury du concours de recrutement d'un Ingénieur d'état 1<sup>er</sup> grade (Option : Protection des Plantes et de l'Environnement) à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès;

- Vu le Procès-Verbal de délibération du jury relatif à l'admission à l'épreuve orale ;

Le Directeur de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès déclare admissible à l'épreuve orale les candidats suivants :

CNI	Prénom	Nom	Décision du jury
IB223508	OUSSAMA	CHOKRI	Admissible à l'oral
Y494006	SAAD	AIT BELLA OUALLA	Admissible à l'oral
D584926	LAMIAE	ZARROUK	Admissible à l'oral
U205670	SALWA	NACIRI	Admissible à l'oral
AS15969	MANAL	DERKOUL	Admissible à l'oral

Les candidats déclarés admissibles, sont convoqués à passer l'épreuve orale qui aura lieu, au siège du de la Direction de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès, le vendredi 06 février 2026 à 10h.

Pour le Directeur de l'ENA de Meknès  
 par Délégation  
 Signé : EL GARAH Imane  
 Secrétaire Général